

Règlement du 10,800 Kms Nature de Saint-Vulbas

Article 1- Organisation

Le 10,800 Kms aura lieu le 8 juin 2025 départ 10h00, sur deux boucles.

La course est organisée par l'association semi-marathon de St VULBAS.

Douche et vestiaire

Article 2- Horaire et parcours

Départ de la course à 10h00, distance de la course 10,800 Kms

Article 3- Participation

La course est ouverte à tous licencié(e)s et non licencié(e)s en possession d'un certificat médical de non contre indication à la pratique de la course à pied datant de moins d'un an.

Garçons et Filles, Masters, Séniors, Espoirs, Juniors, et Cadet né(e)s

Article 4- Modalités et droit d'inscription

Les inscriptions par courrier seront adressées ou déposées en Mairie de StVULBAS

Les droits d'engagements sont fixés à 15 € par correspondance et 12 € le jour de la course

Le bulletin d'inscription est à retourner avec le règlement, libellé à l'ordre de l'Association du semi-marathon de St VULBAS, accompagné d'une copie du certificat médical pour les non licencié(e)s ou la photocopie de la licence.

Article 5-Revente ou cession de dossard

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Article 6- Remboursement

En fonction de l'évolution du contexte sanitaire et des conditions climatiques, l'organisateur se réserve le droit d'annuler ou de stopper la course en cas de conditions défavorables et dangereuses mettant en péril la sécurité des participants tant au niveau des parcours, de la météo ou d'événements imprévus. Aucun remboursement ne sera effectué.

Article 7-Charte du coureur

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent (jusqu'à l'arrivée des secours). Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du concurrent fautif. L'organisation se réserve le droit d'exclure toute personne tenant des propos injurieux à son égard, **y compris sur les réseaux sociaux.**

Article 8 -Droit à l'image

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et ou publicitaires.

Article 9-Loi Informatique et Libertés

Les résultats pourront être publiés sur le site Internet de l'épreuve (semi-marathon de Vulbas) et autre site. Si des participants souhaitent s'opposer à la publication de leur résultat ils doivent expressément en informer l'organisateur.

Article 10- Retrait des dossards

Dernière inscription à 10h00 le 8 juin et retrait des dossards à partir de 9h00 au gymnase du Centre International de Rencontre

Article 11- Responsabilité et assurance

Les participants s'engagent à parcourir la distance à pied par l'itinéraire prévu et en respectant la signalisation de l'organisation. Les organisateurs sont couverts par contrat d'assurance souscrit à la Bresse Assurance 8, Route de Lyon 01800 MEXIMIEUX. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance due à un mauvais état de santé, ainsi qu'en cas de vol (véhicule et affaires personnelles) ou les dégradations des véhicules sur le lieu de la manifestation et emplacements annexes (parkings). Une assistance médicale est assurée par la protection civile.

Article 12- Classement

Un classement individuel par catégorie est établi pour les hommes et femmes sur l'épreuve du 10,800 Kms.

Article 13- Récompenses

Tout concurrent ayant franchi la ligne d'arrivée sera classée. Les trois premiers de chaque catégorie seront récompensés (primes aux trois premiers garçons et filles au scratch, coupes). 120€- 80 €-50€ aux trois premières et trois premiers.

Aux trois premiers et trois premiers par catégorie un panier garni de produits régionaux.

Le président
Jean-Pierre GAGNE